

Résolution sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 11 et 12 octobre 2018 à Erevan, à l'occasion du XVII^e Sommet de la Francophonie,

Réaffirmant notre attachement à la Charte de la Francophonie ainsi qu'aux instruments qui régissent l'action de l'Organisation en matière de développement démocratique, de prévention, de gestion et de règlement des crises et des conflits, et de lutte contre les menaces sécuritaires, en particulier la Déclaration de Bamako (2000) et celle de Saint-Boniface (2006) ;

Rappelant notre ferme attachement aux buts et principes exprimés dans la Charte des Nations unies, et réitérant notre soutien aux efforts menés par l'Organisation des Nations unies (ONU) dans les domaines de la paix, de la sécurité internationale et du développement ;

Réitérant notre détermination à œuvrer pleinement en faveur de la consolidation de la paix et de la stabilité, du renforcement de la démocratie et de l'État de droit, ainsi que du respect des droits de l'Homme, conditions essentielles pour une croissance et un développement économique durables ;

Conscients des efforts déployés et relevant les progrès accomplis dans l'espace francophone en matière de consolidation de la démocratie, de stabilisation de la vie politique et de renforcement de l'État de droit ;

Demeurant néanmoins très préoccupés par le développement de menaces sécuritaires asymétriques ainsi que par la persistance de situations de crises, de conflits et de difficultés dans la conduite de certains processus démocratiques, qui mettent en péril la paix, la stabilité et le développement ;

Nous félicitant de l'approfondissement de la coopération entre la Francophonie et ses partenaires internationaux en faveur de la paix, de la démocratie, des droits et des libertés, en particulier avec l'ONU, avec laquelle elle a noué un partenariat stratégique et les organisations régionales compétentes, ainsi que de la participation accrue et de la contribution reconnue de la Francophonie aux réunions internationales de haut-niveau portant sur ces sujets et aux actions menées dans ce cadre ;

Soulignant notre attachement aux opérations de maintien de la paix (OMP) des Nations unies, qui constituent l'un des outils les plus pertinents pour assurer la paix et la sécurité internationales ; saluant à cet égard les initiatives prises, dont la création de l'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix, pour renforcer le rôle important joué par les pays francophones dans le cadre des OMP, en partenariat avec l'ONU ;

Encourageant les initiatives conduites par la Francophonie destinées à approfondir et adapter ses réponses aux défis posés à la paix, à la démocratie et à la sécurité, qui confirment la priorité donnée à une approche préventive en privilégiant notamment le renforcement des capacités nationales, la mobilisation de la société civile et de la jeunesse, et la mise en œuvre effective de l'Agenda *Femmes, paix et sécurité* ;

Soulignant particulièrement le rôle des femmes et des jeunes dans la promotion de la compréhension mutuelle et l'importance de leur inclusion dans les processus de paix en faveur de la recherche de solutions durables aux conflits ;

Conscients des défis auxquels fait face l'espace francophone, et convaincus de la pertinence de l'approche et des outils développés par la Francophonie ;

Demandons à notre Organisation de poursuivre et d'intensifier son action, de concert avec les partenaires internationaux et régionaux concernés, en matière de prévention, de gestion des crises et des conflits, notamment à travers la diplomatie préventive et la médiation, et d'accompagnement des processus démocratiques et de consolidation de la paix ;

Saluons la décision du Président Pierre Nkurunziza de ne pas se représenter aux élections en 2020 ainsi que les efforts menés par les acteurs politiques, institutionnels et de la société civile en faveur de la normalisation de la situation politique au **Burundi** ; encourageons les efforts menés en vue du rétablissement de la sécurité et de la stabilité dans la sous-région ; demandons à tous les acteurs d'œuvrer, dans un esprit de concertation, dans le cadre de la préparation et de la tenue d'élections générales crédibles et inclusives, indispensables à la consolidation de l'unité nationale ;

Notons la persistance de certaines formes de violences, notamment politique et humanitaire, et appelons les autorités burundaises à tout mettre en œuvre pour identifier et traduire en justice leurs auteurs ; prenons note des travaux avec les Nations unies ; demandons au Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme et au gouvernement du Burundi de finaliser une entente de coopération en vue du plein respect des droits de l'Homme ;

Soutenons les efforts de la communauté internationale et plus particulièrement de la Communauté est-africaine (CEA) en faveur du dialogue politique inter-burundais, sous les auspices du Médiateur, le Président Yoweri Museveni, et du Facilitateur, le Président Benjamin Mkapa ; rappelons la mobilisation de la Francophonie, à travers notamment les missions de l'Envoyé spécial de la Secrétaire générale de la Francophonie pour la région des Grands lacs, Pascal Couchepin, ainsi que celle déployée par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, visant à soutenir les initiatives concourant à la paix et à la stabilité du pays ; appuyons les initiatives entreprises par l'Organisation internationale de la Francophonie en vue d'un accompagnement au processus de dialogue conduit sous les auspices de la médiation régionale, en lien étroit avec nos partenaires internationaux, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), l'Union africaine et les Nations unies ;

Notons que, conformément au dispositif de Bamako, le Conseil permanent de la Francophonie réexaminera à intervalles réguliers les mesures adoptées concernant le Burundi lors de sa 97^e session, tenue le 7 avril 2016, au regard de l'évolution de la situation sur le terrain ;

Prenons acte de la tenue des élections législatives du 29 juillet 2018 au **Cambodge** et des résultats qui en sont issus ;

Au regard des contraintes qui pèsent sur la vie politique nationale et des restrictions apportées à l'exercice de certains droits et libertés fondamentaux, qui ont fortement affecté la préparation et la tenue de ces élections,¹ saluons la mise en liberté de certains acteurs politiques, journalistes et défenseurs des droits de l'Homme au lendemain de ces élections ;

¹ Réserve du Cambodge sur la première partie de ce paragraphe.

Encourageons les autorités cambodgiennes à maintenir cette dynamique et à poursuivre un dialogue inclusif et constructif avec les différents acteurs de la vie politique, de la société civile et des médias en vue d'assurer les conditions d'une démocratie inclusive et pluraliste, respectueuse des droits de l'Homme ;

Demandons à la Francophonie d'apporter son concours en vue d'une contribution à l'édification d'une démocratie apaisée, garante des droits fondamentaux au Cambodge ;

Sommes préoccupés, dans un contexte déjà marqué par des menaces transnationales, par les violences armées et les tensions persistantes dans les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest du **Cameroun** ;

Condamnons fermement les violences dirigées contre les populations civiles, les autorités administratives locales et les forces de maintien de l'ordre, saluons l'engagement des autorités camerounaises à faire la lumière sur tous les crimes et exactions commis, et les encourageons à poursuivre les responsables en justice ;

Invitons le gouvernement à continuer à privilégier la voie du dialogue inclusif afin de trouver une solution pacifique à cette crise et réitérons notre soutien à la préservation de l'unité nationale et l'intégrité territoriale du Cameroun ; saluons à cet égard les actions menées par les autorités camerounaises : la création d'une commission nationale pour la promotion du bilinguisme et du multiculturalisme, et d'un ministère dédié à la mise en œuvre du processus de décentralisation, conformément au vœu de notre Organisation, ainsi que la mise sur pied d'un plan d'assistance humanitaire d'urgence dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest pour la période 2018-2019 ;

Saluons le soutien multiforme apporté par la Francophonie, en coopération avec ses partenaires internationaux et en appui à la tenue d'élections libres, fiables et transparentes, ainsi que le rôle joué par l'Envoyé spécial de la Secrétaire générale de la Francophonie pour le suivi du processus électoral au Cameroun, M. Désiré Kadré Ouédraogo ;

Condamnons fermement le regain des violences armées qui ont endeuillé la **République centrafricaine** (RCA) et risquent de compromettre les efforts de paix et de réconciliation nationale ; exhortons toutes les parties prenantes à faire preuve de sens des responsabilités et à s'engager résolument en faveur d'une paix durable en République centrafricaine ; exprimons notre soutien à l'Initiative pour la paix et la réconciliation en Centrafrique, portée par l'Union africaine (UA) et dont la Francophonie est membre observateur, visant à contribuer à la restauration d'une paix durable en Centrafrique à travers, notamment, la recherche d'un accord de paix global entre le gouvernement et les groupes armés ;

Saluons les dernières avancées significatives de la mise en œuvre de l'Initiative africaine, notamment la remise officielle par le Panel de facilitation au président centrafricain d'un document consolidant les revendications de quatorze groupes armés ; encourageons toutes les parties à poursuivre la mise en œuvre intégrale du programme de démobilisation, désarmement, réinsertion et rapatriement des combattants étrangers ;

Nous félicitons de la mise en œuvre opérationnelle de la Cour pénale spéciale instituée dans le cadre de la lutte contre l'impunité ; appelons les partenaires internationaux, en particulier les États et gouvernements membres de la Francophonie, à intensifier leur soutien humain et financier en vue de garantir le fonctionnement effectif de cette Cour ;

Saluons la signature du Protocole de partage d'informations et de signalement d'allégations d'exploitation et d'abus sexuels, entre la Minusca, les agences des Nations unies, les ONG

internationales et les partenaires locaux, intervenue le 3 septembre 2018 à Bangui ; saluons également l'action déployée par la représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies chargée de la question des violences sexuelles dans les conflits en RCA ;

Soutenons les actions qui sont menées par la Francophonie en vue de contribuer à la consolidation des institutions de l'État de droit et au processus de reconstruction nationale, ainsi que la contribution de la Configuration RCA de la Commission de la paix des Nations unies et encourageons la communauté internationale à poursuivre son soutien financier et technique en faveur des efforts nationaux menés notamment dans le cadre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix 2017-2021 ;

Déplorons la division qui perdure sur l'île de **Chypre** depuis trop longtemps ;

Saluons l'engagement déterminé des deux communautés et soutenons la reprise des négociations sous l'égide des Nations unies pour trouver une solution conforme aux résolutions des Nations unies, durable, globale et juste au problème chypriote et réunifier Chypre, son peuple et ses institutions ;

Demandons l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies et notamment la résolution 1251 (29 juin 1999), afin d'aboutir à un État de Chypre doté d'une souveraineté, d'une personnalité internationale et d'une citoyenneté uniques, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance garanties, composé de deux communautés politiquement égales, telles qu'elles sont décrites dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, au sein d'une fédération bicommunautaire et bizonale, excluant toute forme de partition ou d'union avec un autre pays par un règlement compatible avec l'acquis communautaire de l'Union européenne dont Chypre est un État membre ;

Réitérons l'importance d'éviter toute forme de déclarations et d'actions non conformes au droit international et qui pourraient, par conséquent, augmenter les tensions ;

Saluons la signature de l'accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités dans la région du Pool en **République du Congo** à Kinkala, le 23 décembre 2017, et encourageons toutes les parties à finaliser la mise en œuvre des processus de démobilisation, désarmement et réinsertion, ainsi que de réinstallation des populations déplacées ;

Rappelons la disponibilité de la Francophonie pour accompagner tous les efforts consentis pour la mise en œuvre des réformes constitutionnelles en vue de la consolidation de la paix et de la démocratie ;

Encourageons les autorités de la **République démocratique du Congo** à intensifier les efforts entrepris en vue d'améliorer la situation sécuritaire et humanitaire dans les territoires qui sont confrontés à des violences qui impactent les droits de l'Homme, ou à des abus dans le cadre des conflits armés qui affectent en premier lieu les femmes et les enfants ;

Encourageons également les autorités locales et nationales à amplifier leurs efforts en vue d'identifier, de poursuivre et de juger les responsables de telles violences et rappelons la nécessité de lutter contre l'impunité de leurs auteurs ;

Saluons la décision du Président Joseph Kabila d'avoir honoré son engagement de respecter la Constitution relativement à son mandat à la présidence de la République ;

Saluons également l'engagement du gouvernement congolais de prendre en charge le processus électoral, conformément à sa souveraineté nationale ;

Prenons acte des avancées enregistrées dans la préparation des élections présidentielle, législatives et provinciales prévues le 23 décembre 2018 et encourageons les autorités à intensifier leurs efforts pour la finalisation de la mise en œuvre effective de l'Accord politique global et inclusif du 31 décembre 2016 ; encourageons les autorités concernées à garantir l'organisation de scrutins inclusifs, fiables et transparents, en continuant à respecter le calendrier électoral, à approfondir les mesures de confiance et à faire respecter les droits et libertés ;

Saluons la volonté de la communauté internationale d'accompagner le processus électoral en vue d'un règlement durable ; réitérons à cet égard notre plein soutien aux efforts de la Mission des Nations unies pour la République démocratique du Congo, du Secrétaire général et du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi que de la Francophonie pour répondre à d'éventuelles sollicitations de la CENI pour l'organisation d'élections libres, crédibles, transparentes et inclusives le 23 décembre 2018, et plus largement en faveur du rétablissement durable de la paix et de la consolidation de la démocratie ;

Réaffirmons notre soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la **Géorgie**, ainsi qu'à l'inviolabilité des frontières internationalement reconnues ;

Soulignons la nécessité d'une résolution pacifique du conflit en Géorgie, fondée sur le respect de la Charte des Nations unies, de l'Acte final d'Helsinki et des normes et principes du droit international ;

Appelons à la mise en œuvre pleine et inconditionnelle de l'Accord de cessez-le-feu du 12 août 2008, négocié par la médiation de l'Union européenne (UE) ;

Exprimons notre soutien aux discussions internationales de Genève, co-présidées par l'UE, l'ONU et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et soulignons la nécessité de résoudre les problèmes sécuritaires et humanitaires de la population touchée par le conflit afin d'assurer la paix et la stabilité dans le pays ;

Rappelons la préoccupation de la Francophonie sur l'impact économique et social de la crise politique et institutionnelle en **Guinée-Bissau** ; encourageons les autorités nationales et les acteurs politiques, à la suite de la nomination d'un Premier ministre consensuel et de la formation d'un gouvernement d'union nationale, à s'engager résolument en faveur de la mise en œuvre de la Feuille de route, en garantissant, par l'exécution du chronogramme électoral, la tenue des élections législatives aux dates convenues entre les parties ; saluons l'adoption de la Loi sur la parité des genres par l'Assemblée nationale et appelons à sa promulgation et à sa mise en œuvre rapides, en amont des élections législatives ; encourageons l'OIF et les autres partenaires internationaux à poursuivre leur soutien au processus démocratique ;

Appelons à une coopération renforcée et à un appui international, sous la coordination des Nations unies en vue de lutter contre le trafic de drogues et le crime organisé transnational en Guinée-Bissau ;

Soutenons les efforts de la communauté internationale, notamment ceux déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), en vue de la stabilisation et du renforcement de la paix et de la démocratie dans cet État membre ;

Réitérons la disponibilité de la Francophonie à poursuivre sa mobilisation en vue de la consolidation de la démocratie, notamment à travers la tenue d'élections libres, fiables, transparentes et inclusives ;

Réaffirmons notre plein soutien aux efforts des coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE en vue du règlement exclusivement pacifique du conflit du **Haut-Karabagh** et rappelons que la paix durable exige un véritable engagement de toutes les parties au conflit dans le processus de règlement basé sur les propositions des coprésidents ;

Appelons toutes les parties au conflit à apaiser les tensions, à pleinement respecter le cessez-le-feu, à éviter toute surenchère verbale, de manière à favoriser une atmosphère propice à la paix, et à mettre en œuvre les accords précédents ; les exhortons à reprendre le processus de négociation visant à trouver une solution pacifique au conflit, basée sur les principes fondamentaux de l'Acte final d'Helsinki, notamment le non recours à la force ou à la menace, l'intégrité territoriale, l'égalité en droits et le droit à l'autodétermination des peuples ;

Réaffirmons notre attachement au respect total de la souveraineté, de la sécurité et de l'intégrité territoriale du **Liban**, conformément à la résolution 1701 du Conseil de sécurité des Nations unies, et saluons les efforts destinés à doter au plus vite le pays d'un nouveau gouvernement en vue du renforcement des institutions constitutionnelles et les valeurs humanistes qui le caractérisent, notamment la tolérance, le Vivre ensemble, et la diversité religieuse, culturelle et politique, et soutenons toutes les initiatives prises en ce sens ;

Affirmons notre soutien à la stabilité du Liban qui, dans un contexte de crises régionales exacerbées, passe par la mise en œuvre et le renforcement d'une politique tangible de dissociation ; invitons l'ensemble des parties prenantes à honorer les engagements pris lors des conférences internationales des pays donateurs ; concernant en particulier la Conférence économique pour le développement du Liban par les réformes et avec les entreprises (CEDRE), tenue le 6 avril 2018 à Paris, appelons les partenaires du Liban, au regard des réformes structurelles auxquelles se sont engagées les autorités libanaises, à fournir le soutien financier et économique indispensable au renforcement de la résilience économique et des capacités institutionnelles du Liban ;

Réitérons notre grave préoccupation quant aux conséquences de l'afflux massif de plus de 1,5 millions de ressortissants syriens, dont plus d'un million enregistrés auprès du Haut-commissariat aux réfugiés, sur le territoire libanais, un nombre qui additionné au nombre élevé de réfugiés palestiniens présents ou enregistrés au Liban depuis 1948, représente près de la moitié de la population libanaise et fait du Liban le pays accueillant le plus grand nombre de déplacés et de réfugiés au monde par habitant et par km² ; considérons que la seule solution durable pour les réfugiés et déplacés syriens au Liban est leur retour en toute sécurité et dignité dans leur pays et rappelons la nécessité de créer les conditions pour ce retour, dans le respect de la souveraineté et de la Constitution du Liban, et des principes pertinents du droit international, notamment du principe du non refoulement ; dans ce contexte, exprimons notre solidarité avec le peuple et les autorités du Liban et saluons le courage, la générosité et le dévouement dont ils font preuve pour surmonter les défis de cette crise humanitaire sans précédent ; soulignons à nouveau la nécessité de renforcer les capacités libanaises et de répondre à l'urgence humanitaire, et saluons le soutien apporté par les partenaires internationaux ;

Encourageons le gouvernement de consensus à **Madagascar** et l'ensemble des autorités nationales à tout mettre en œuvre pour renforcer l'ancrage du processus démocratique entamé en 2013, notamment à travers la tenue, le 7 novembre 2018, d'une élection présidentielle pacifique, libre, fiable, transparente et inclusive ;

Appelons tous les acteurs politiques, notamment les candidats à l'élection présidentielle, à faire preuve du plus grand sens des responsabilités tout au long du processus, en préservant l'intérêt national et en privilégiant en toutes circonstances, le dialogue ;

Réaffirmons la détermination de la Francophonie à œuvrer, en collaboration étroite avec la communauté internationale, pour contribuer à garantir un climat apaisé et favoriser ainsi la tenue d'un processus électoral crédible afin de préserver les acquis en matière de démocratie et de créer les conditions d'un développement durable qui répondent aux attentes du peuple malgache ;

Condamnons fermement les attaques terroristes et les actes de violence perpétrés au **Mali** par des groupes armés contre les civils, les forces de défense et de sécurité maliennes et les forces internationales, qui entravent gravement l'application intégrale de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger ; exprimons la solidarité de l'ensemble de la famille francophone au peuple et aux autorités maliennes ; réitérons notre plein soutien à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (Minusma), aux forces de l'opération Barkhane ainsi qu'à la force conjointe du G5 Sahel, qui apportent une aide précieuse aux autorités et forces de défense de sécurité maliennes dans la lutte contre les groupes armés et pour le rétablissement de la stabilité ;

Encourageons toutes les parties prenantes à garantir, dans les meilleurs délais, la mise en œuvre effective de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, dans la continuité des avancées réalisées au cours des derniers mois, ainsi que le redéploiement de la présence de l'État sur l'ensemble du territoire ;

Saluons l'engagement du gouvernement du Mali et rendons hommage à la détermination du peuple malien, ayant permis la tenue de l'élection présidentielle sur l'ensemble du territoire malgré un contexte sécuritaire difficile ; notons avec satisfaction les conditions d'organisation de cette élection ainsi que le rôle joué par la Minusma et les différentes missions internationales à cette occasion, dont celle de la Francophonie ; invitons la classe politique malienne au respect des institutions et des principes démocratiques portés par notre Organisation ;

Réitérons la mobilisation et la disponibilité de la Francophonie pour soutenir, aux côtés de ses partenaires internationaux, les efforts des acteurs maliens en faveur du renforcement des institutions de l'État de droit, de la consolidation de la démocratie et du rétablissement durable de la paix ;

Réitérons notre préoccupation face à la situation en **mer de Chine méridionale** et invitons toutes les parties concernées à observer la plus grande retenue, à ne pas recourir ou ne pas menacer de recourir à la force, à assurer la sécurité et la liberté de navigation maritime et aérienne dans cette partie du monde, à résoudre les litiges par des moyens pacifiques dans le respect du droit international, y compris la Convention des Nations unies de 1982 sur le droit de la mer, à respecter la Déclaration sur la conduite des parties en mer de Chine méridionale ; saluons les efforts visant à parvenir dans les meilleurs délais à un code de conduite des parties en mer de Chine méridionale efficace ;²

Réaffirmons notre soutien à la République de **Moldavie** dans ses efforts pour préserver sa souveraineté et son intégrité territoriale au sein des frontières internationalement reconnues et saluons la détermination de son gouvernement à résoudre par des moyens politiques le conflit transnistrien dans le format des négociations « 5+2 » existant ;

Réitérons que le stationnement des forces militaires étrangères sur le territoire de la République de Moldavie sans le consentement de celle-ci constitue une violation de sa souveraineté et

² Réserve du Gabon sur le paragraphe concernant la mer de Chine méridionale

de son intégrité territoriale et que la question doit être résolue de bonne foi et sans conditions, conformément aux décisions pertinentes de l'OSCE et à la résolution A/RES/72/282 de l'Assemblée générale des Nations unies ;

Soutenons les efforts déployés par la Commission de l'océan Indien et ses États membres — les Comores, Madagascar, Maurice, la France/Réunion et les Seychelles — pour combattre les menaces maritimes et renforcer la sécurité maritime dans l'Ouest de l'océan Indien, et saluons, en particulier, l'action menée par le Groupe de contact sur la **piraterie** au large des côtes somaliennes, présidé par Maurice, pour la mise en œuvre du programme de sécurité maritime (MASE) ;

Encourageons les autorités nationales et les organisations régionales et sous-régionales de l'océan Indien à faire usage de la diplomatie préventive et de la médiation pour résoudre les conflits et établir la paix dans la région, et les invitons à lutter contre la piraterie et le crime organisé pour améliorer la sécurité maritime ;

Réaffirmons la disponibilité de la Francophonie à consolider ses liens avec les pays membres de la Commission de l'océan Indien, en particulier à poursuivre son accompagnement des processus électoraux de ces États membres ;

Au regard des graves menaces causées par les actes de piraterie et des vols à main armée commis en mer dans le golfe de Guinée sur la navigation internationale, la sécurité et le développement économique des États de la région, rappelons l'adoption, à l'issue du Sommet conjoint CEEAC, CEDEAO et Commission du golfe de Guinée à Yaoundé, en juin 2013, d'une stratégie régionale de lutte contre la piraterie maritime dans le golfe de Guinée matérialisée par la création du Centre interrégional de coordination pour la sécurité maritime dans le golfe de Guinée (CIC), ainsi que la signature de la Charte africaine sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement en Afrique, la *Charte de Lomé*, en octobre 2016 ;

Soutenons les initiatives ciblées sur le développement économique et social dans ces régions, afin d'offrir des opportunités aux populations marginalisées, notamment la création d'emplois en faveur des jeunes, et permettre ainsi d'éviter leur instrumentalisation ;

Exprimons notre profonde préoccupation face à la situation qui prévaut dans la **bande sahélo-saharienne**, en particulier aux frontières communes du Burkina Faso, du Mali et du Niger, et condamnons avec force les actes terroristes et de déstabilisation perpétrés par des groupes armés dans les pays de la région ;

Soutenons les efforts inlassables du G5 Sahel et de sa force conjointe en vue d'apporter un appui aux forces de défense et de sécurité des pays membres et saluons, dans ce cadre, la conclusion prochaine du Mémoire d'entente entre l'OIF et le Secrétariat permanent du G5 Sahel ;

Appelons les partenaires internationaux à renforcer leur appui en faveur de la force conjointe du G5 Sahel ; félicitons les États et institutions internationales qui se sont engagés à apporter un soutien financier et matériel effectif à l'opérationnalisation de la force conjointe et les encourageons à concrétiser ce soutien dans les meilleurs délais ;

Exhortons le Conseil de sécurité à placer la Force conjointe du G5 Sahel sous le chapitre 7 de la Charte des Nations unies ainsi que de lui assurer une source de financement prévisible et pérenne ;

Saluons l'engagement pris par les autorités de **Thaïlande** à tenir des élections législatives en 2019 et rappelons à cet égard que la pleine garantie des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, notamment des libertés d'expression et de réunion, constitue un élément essentiel à la tenue d'élections fiables, transparentes et inclusives ;

Encourageons toutes les initiatives nationales en cours qui contribuent à l'ouverture et à l'apaisement de l'espace politique ainsi qu'à l'approfondissement d'un dialogue inclusif, dans la perspective des élections législatives de 2019 devant permettre le rétablissement de la légalité constitutionnelle, condition d'un retour de la Thaïlande au sein des instances de la Francophonie ;

Réitérons la disponibilité de la Francophonie à accompagner les efforts déployés en ce sens par les acteurs thaïlandais ;

Encourageons les efforts conduits par les acteurs politiques et de la société civile en faveur de l'apaisement du contexte politique au **Togo** et saluons particulièrement ceux menés par les facilitateurs du dialogue inter-togolais, les Présidents Nana Akufo-Addo et Alpha Condé, ainsi que de la CEDEAO, en vue de favoriser une résolution durable de la crise ;

Soutenons les décisions adoptées dans cette perspective le 31 juillet 2018, à Lomé, par les chefs d'État de la CEDEAO dans le cadre de leur 53^e Sommet et appelons toutes les parties prenantes à maintenir l'esprit de concertation et de dialogue en vue de la mise en œuvre de la Feuille de route proposée par les chefs d'État de la CEDEAO et les facilitateurs, et acceptée par tous ;

Réaffirmons la mobilisation et la disponibilité de la Francophonie pour soutenir les efforts des facilitateurs et accompagner les initiatives visant à répondre à ces engagements, notamment en ce qui concerne la poursuite des mesures de confiance et d'apaisement, l'adoption des réformes constitutionnelles et institutionnelles, l'appui au processus électoral et le respect du principe d'inclusion dans la préparation et l'organisation des prochaines élections ;

Réaffirmons notre attachement au respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'**Ukraine**, au sein des frontières internationalement reconnues, au principe de la résolution des conflits par des moyens pacifiques afin d'instaurer la stabilité et de renforcer le bon voisinage entre les États ;

Saluons les efforts engagés par les partenaires internationaux, notamment l'OSCE, et ceux menés dans le cadre du format Normandie pour accompagner la pleine mise en œuvre des accords de Minsk et la consolidation du cessez-le-feu ;

Appelons les parties prenantes à respecter l'ensemble de leurs engagements en matière de droit international des droits de l'Homme et de droit international humanitaire.

Résolution sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 11 et 12 octobre 2018 à Erevan, à l'occasion du XVII^e Sommet de la Francophonie,

Convaincus de la pertinence des engagements inscrits dans la Déclaration de Bamako de 2000 et de la mise en œuvre de son Programme d'action ;

Engagés dans la pleine réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), en particulier la cible 7 de l'ODD 4 visant à faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'Homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle, et de la contribution de la culture au développement durable ;

Guidés par les principes fondamentaux de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, notamment la liberté, l'égalité et la dignité, et des traités relatifs aux droits de l'Homme et inspirés par les principes de la Déclaration des Nations unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'Homme ;

Rappelant que les milieux d'éducation sont des lieux de transmission de valeurs, de savoirs et de pratiques visant le développement intégral et harmonieux de l'être humain qui, contribuant à une société plus juste et équitable, doivent être exempts de toute forme de discrimination, fondée notamment sur le sexe, l'origine ethnique, nationale ou sociale, la langue, la religion ou la conviction ;

Persuadés que l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme constitue un outil fondamental dans l'émergence de sociétés justes et inclusives, ainsi que dans la prévention des conflits ;

Nous inspirant de la Résolution sur l'éducation civique et citoyenne dans la Francophonie, adoptée par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie lors de sa session plénière tenue au Grand-Duché de Luxembourg en juillet 2017 ;

Saluant la contribution de la jeunesse francophone, notamment les déclarations des jeunes de la Francophonie présentées lors des XVI^e et XVII^e Sommets ;

Rappelant l'objectif 2.1 de la Stratégie jeunesse de la Francophonie, qui vise à promouvoir le développement durable, les droits des jeunes, la participation citoyenne, l'engagement civique et l'apprentissage de la vie démocratique ;

Ayant à l'esprit le thème du XVII^e Sommet de la Francophonie : *Vivre ensemble dans la solidarité, le partage des valeurs humanistes et le respect de la diversité : source de paix et de prospérité pour l'espace francophone* ;

Convaincus que l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme contribuera à renforcer le dialogue et l'esprit de solidarité au sein de l'espace francophone ;

Résolus à favoriser par l'éducation la compréhension par nos populations des fondements de la vie démocratique et de l'État de droit ;

Reconnaissant la contribution de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, à travers ses initiatives de créer un Parlement des jeunes francophones et de soutenir les parlements nationaux des jeunes, en faveur de l'engagement citoyen des jeunes et de l'apprentissage à la vie démocratique ;

Nous engageons à poursuivre nos efforts en matière d'intégration de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme en milieu scolaire ;

Veillerons à ce que nos institutions publiques développent et renforcent leurs programmes visant l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme ; soulignons en effet la nécessité de sensibiliser et d'éduquer nos populations à la citoyenneté et aux droits de l'Homme, notamment s'agissant de la promotion et du respect de la diversité, de la prévention de toutes les formes de discrimination et d'intolérance, et de la lutte contre les incitations à la haine, en prenant en compte l'apport de la société civile dans ce cadre ;

Veillerons à assurer la formation des enseignants et des autres intervenants de nos systèmes scolaires à l'enseignement des matières liées à l'éducation à la citoyenneté et à la démocratie, aux droits de l'Homme incluant l'égalité entre les femmes et les hommes ;

Agirons avec détermination pour assurer des milieux d'apprentissages sûrs et inclusifs, au sein desquels les élèves et les étudiants pourront exprimer leur plein potentiel, à l'abri des préjugés et des actes de discrimination ;

Réitérons que les droits de l'Homme et la démocratie prennent tout leur sens lorsque tous les citoyens et toutes les institutions en comprennent les répercussions et bénéfices et en acceptent les obligations ;

Favoriserons la promotion et l'appropriation des valeurs fondamentales inhérentes à la citoyenneté et aux droits de l'Homme telles que l'égalité, la tolérance, l'inclusion et la non-discrimination, comme vecteur d'affirmation, de progrès et de paix ;

Réaffirmons l'importance de porter une attention soutenue à l'éducation et à la sensibilisation aux droits de l'Homme et à la prévention des génocides et des crimes contre l'humanité dans la mise en œuvre des programmes éducatifs de l'OIF destinés à la jeunesse ;

Encourageons les réseaux institutionnels de la Francophonie issus du Programme de Bamako à favoriser les initiatives d'éducation à la citoyenneté dans leur secteur d'activité et mettant en exergue leur expertise propre ;

Veillerons à tirer le meilleur profit du développement des outils de communication, dont les médias sociaux, pour susciter une meilleure compréhension des droits et responsabilités civiques ainsi que des droits de l'Homme ;

Invitons les intervenants à encourager les mesures éducatives permettant de contribuer au développement de la solidarité active entre les États et gouvernements francophones ;

Encourageons le partage des bonnes pratiques entre les États et gouvernements francophones en matière d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme.

Résolution sur le 25^e anniversaire des Principes de Paris

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 11 et 12 octobre 2018 à Erevan, à l'occasion du XVII^e Sommet de la Francophonie,

Célébrant le 25^e anniversaire des Principes de Paris concernant le statut et le fonctionnement des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'Homme, adoptés par la résolution A/RES/48/134 le 20 décembre 1993 de l'Assemblée générale des Nations unies, ainsi que celui de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, qui encouragent les États membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) à créer des institutions nationales efficaces, indépendantes et pluralistes de promotion et de protection de tous les droits de l'Homme et libertés fondamentales pour tous ;

Rappelant notre détermination à promouvoir et à défendre le respect intégral des droits de l'Homme, conformément aux instruments régionaux et internationaux que nous avons ratifiés et aux engagements que nous avons pris dans la Déclaration de Bamako (2000), dans le programme d'action de Bamako (2002) annexé à la Déclaration de Bamako et dans la Déclaration de Saint-Boniface (2006) ;

Réaffirmant l'importance des institutions nationales des droits de l'Homme (INDH) et saluant leur rôle grandissant aux niveaux national et international, s'agissant de la promotion et de la protection des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, du renforcement de la participation, en particulier des organisations de la société civile, et de la promotion de l'État de droit, ainsi que leurs actions d'information et de sensibilisation relatives à ces droits et libertés ;

Rappelant les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations unies, dont les résolutions 72/181 et 72/186 du 19 décembre 2017, ainsi que du Conseil des droits de l'Homme, dont la résolution 33/15 du 29 septembre 2016 ;

Soulignant la nécessité de garantir le respect des droits de l'Homme, qui sont universels, indivisibles et interdépendants, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH), dont nous célébrons cette année le 70^e anniversaire, et aux instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'Homme ;

Reconnaissant l'importance de mettre en œuvre la résolution de l'Assemblée générale A/RES/53/144 adoptant la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'Homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, dont nous célébrons cette année le 20^e anniversaire, et les instruments internationaux qui s'y rapportent ;

Rappelant le rôle des INDH pour promouvoir et protéger tous les droits de l'Homme, civils et politiques, ainsi qu'économiques, sociaux et culturels, y compris dans le contexte de la mise en œuvre des objectifs du Programme de développement durable de l'agenda 2030 (2015) ;

Reconnaissant l'engagement et le travail du réseau de l'Association francophone des commissions nationales des droits de l'Homme (AFCNDH) pour partager l'expertise de ses membres et générer une culture partagée des droits de l'Homme dans tout l'espace francophone ;

Exprimant notre inquiétude face aux violations persistantes des droits de l'Homme, notamment envers les migrants et les réfugiés, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent qui peut conduire au terrorisme, ou du fait d'enjeux économiques, politiques et sociaux ;

Nous engageons, à l'occasion du 25^e anniversaire des Principes de Paris à :

Continuer à encourager la création, le renforcement et la généralisation, dans l'espace francophone, d'INDH efficaces, indépendantes, pluralistes, conformément aux résolutions pertinentes de l'AGNU, dont la résolution A/RES/48/134 et la résolution A/RES/72/181 ;

Encourager la mise en place, à cet égard, des INDH qui jouissent d'un mandat large en matière de droits de l'Homme, d'un fonctionnement pluraliste et pleinement indépendant, et des moyens adéquats pour remplir effectivement leur rôle de promotion et de protection des droits de l'Homme, de conseil et de contrôle auprès des gouvernements et des parlements, de relais auprès de la société civile et de protection des défenseurs des droits de l'Homme ; renforcer les INDH existantes, comme le prévoient la Déclaration et le Programme d'action de Vienne ;

Reconnaître l'importance des contributions des INDH auprès des mécanismes internationaux de surveillance de la mise en œuvre des droits de l'Homme et encourager les INDH à dialoguer avec tous les mécanismes et processus pertinents, notamment au sein de l'ONU ;

Encourager l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) à mobiliser ses membres pour faciliter, dans leurs pays respectifs, l'adoption de textes portant création d'INDH conformément aux résolutions pertinentes de l'AGNU, dont la résolution A/RES/48/134 et la résolution A/RES/72/181, s'il n'en existe pas déjà, et à promouvoir davantage les relations entre les INDH et les parlements, en vue de renforcer et de mieux définir leur coopération effective ;

Inviter l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à poursuivre son soutien à l'Association francophone des commissions nationales des droits de l'Homme afin de renforcer les capacités des INDH francophones et, dans le cadre de son action en faveur de la protection des droits de l'Homme dans l'espace francophone, à coopérer avec les différentes institutions œuvrant dans ce domaine dans leurs pays respectifs.

Résolution sur la participation culturelle

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 11 et 12 octobre 2018 à Erevan, à l'occasion du XVII^e Sommet de la Francophonie,

Soulignant que la culture représente un élément constitutif de l'identité collective, qui est présent au quotidien et activé par l'implication de la population, et rappelant le rôle de la Francophonie comme vecteur de coopération culturelle et technique ;

Nous référant à l'objectif stratégique n°2 du *Cadre stratégique 2015-2022 de la Francophonie*, qui vise à renforcer l'ancrage de la culture dans les stratégies de développement et à accroître l'engagement des jeunes et des femmes dans la création artistique, culturelle et numérique ;

Rappelant que la *Résolution sur la promotion du dialogue des cultures en tant que facteur de développement durable*, adoptée lors du Sommet d'Antananarivo de 2016, affirme que la culture contribue au développement durable, à la diversité culturelle et à la cohésion sociale ;

Nous félicitant de la déclaration adoptée lors de la IV^e Conférence ministérielle de la Francophonie sur la culture organisée du 22 au 23 juillet 2017 à Abidjan (Côte d'Ivoire), qui souligne la responsabilité des États et gouvernements de favoriser la participation culturelle ;

Rappelant le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui reconnaît à chacun le droit de participer à la vie culturelle ;

Considérant que la société civile a un rôle fondamental à jouer dans la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, comme le souligne l'article 11 de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'Unesco de 2005 ;

Considérant que la participation culturelle vise l'implication du plus grand nombre, de manière active et passive, dans la vie culturelle et l'accès aux patrimoines culturels matériels, immatériels et numériques ;

Rappelant que la participation culturelle inclut la promotion et l'accès à l'offre, y compris numérique, à la médiation culturelle qui vise à rapprocher les publics de l'offre culturelle, ainsi qu'à la formation, à la pratique et à la création culturelles, et que l'éducation et la maîtrise de la langue en constituent des vecteurs de base, contribuant ainsi à une culture inclusive et multilingue qui favorise le Vivre ensemble ;

Considérant que la participation culturelle contribue à la promotion de la diversité des expressions culturelles et rappelant le rôle primordial joué par la Francophonie dans le processus d'adoption et de mise en œuvre de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* de l'Unesco, ainsi que son soutien continu depuis pour encourager les États et gouvernements membres de la Francophonie, et l'ensemble des acteurs publics et privés, à poursuivre leur engagement concernant l'usage du numérique dans la participation culturelle ;

Considérant que le renforcement de la participation culturelle vise à l'émancipation de la personne et passe par l'encouragement de tout un chacun à devenir acteur et concepteur de la vie culturelle en y participant activement et de manière démocratique et citoyenne ;

Nous engageons à favoriser la participation culturelle dans nos États et gouvernements et parmi nos populations, dès le plus jeune âge, et à l'intégrer dans l'élaboration des politiques publiques relatives à la culture ;

Demandons à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) d'intégrer la participation culturelle dans sa programmation périodique ;

Demandons à l'OIF, aux opérateurs et à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et aux conférences ministérielles permanentes de promouvoir un dialogue international et une coopération sur la participation culturelle entre ses États et gouvernements membres ;

Invitons l'OIF à poursuivre sa coopération avec l'Organisation des Nations unies (ONU), particulièrement l'Unesco, et d'autres organisations internationales ou régionales, de manière à promouvoir la participation culturelle.

Résolution sur le transfert de connaissances et la valorisation de la recherche

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 11 et 12 octobre 2018 à Erevan, à l'occasion du XVII^e Sommet de la Francophonie,

Rappelant que l'une des missions des établissements d'enseignement supérieur consiste à fournir un service à la société et à dispenser un enseignement et une recherche de qualité ;

Soulignant les liens étroits entre l'éducation, la recherche et l'innovation, permettant aux établissements d'enseignement supérieur de contribuer à la croissance et à la création d'emplois ;

Conscients du rôle important que peuvent jouer le transfert de connaissances, la formation et la valorisation de la recherche dans la mise en œuvre de la *Stratégie économique pour la Francophonie* ;

Constatant les efforts déployés par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et les opérateurs, en particulier l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), dans la mise en réseau des lieux et des acteurs de l'innovation, notamment grâce au projet de *Réseau francophone de l'innovation* et aux initiatives du *Fonds francophone pour l'innovation numérique* ;

Reconnaissant l'importance des liens entre le milieu entrepreneurial et les établissements d'enseignement supérieur dans l'accompagnement à la structuration de l'environnement économique et sociétal local ainsi qu'au rayonnement des écosystèmes locaux ;

Réaffirmant l'importance des apports et du rôle stratégiques des écosystèmes locaux pour un développement économique durable et inclusif contribuant à l'émergence d'une vision économique francophone en mobilisant toutes les compétences des spécialistes des secteurs privé et public ainsi que de la société civile ;

Déterminés à favoriser un accès privilégié aux compétences et technologies présentes au sein de l'espace francophone afin de stimuler l'apparition d'entreprises nouvelles issues des travaux de recherche et de faciliter les interactions entre le monde académique et les milieux publics et privés ;

Reconnaissons le rôle des établissements d'enseignement supérieur dans leur capacité à renforcer l'espace économique francophone pour en faire un espace d'échanges, de coopération et de solidarité privilégié, mutuellement bénéfique ;

Saluons les actions de l'OIF et des opérateurs, en particulier celles de l'AUF, en faveur de la mise en place d'un nouvel espace universitaire francophone facilitant l'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur et son ouverture vers d'autres réseaux internationaux ;

Appelons l'OIF et les opérateurs, en particulier l'AUF, à jouer au sein du réseau francophone de l'innovation (Finnov), un rôle actif dans la mise en place d'un espace francophone de la

valorisation, afin de promouvoir les liens entre entreprises et universités et faciliter le transfert de connaissance et de technologie ;

Demandons à l'OIF et aux opérateurs, en particulier à l'AUF, d'encourager la mise en place de mécanismes utiles pour la valorisation de la recherche, dont ceux permettant l'accès aux financements internationaux et les opportunités d'échange.

Résolution sur les maladies tropicales négligées*

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 11 et 12 octobre 2018 à Erevan, à l'occasion du XVII^e Sommet de la Francophonie,

Rappelant le thème du présent Sommet, *Vivre ensemble dans la solidarité, le partage des valeurs humanistes et le respect de la diversité : source de paix et de prospérité pour l'espace francophone* ;

Nous fondant sur la résolution *Investir dans le secteur de la santé pour soutenir la croissance partagée dans l'espace francophone*, adoptée le 27 novembre 2016 par la XVI^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage à Antananarivo ;

Rappelant notre détermination à réaliser les objectifs de développement durable, en particulier ceux liés à la santé, y compris l'objectif 3.3 visant, entre autres, à mettre fin d'ici 2030 aux maladies tropicales négligées ;

Soulignant la persistance des maladies tropicales négligées, qui demeurent endémiques au sein de nombreux pays de l'espace francophone, en particulier dans les pays en développement ;

Affirmant notre engagement commun d'éliminer les maladies tropicales négligées dans l'espace francophone, notamment à travers la recherche, la prévention, le diagnostic, le traitement et la sensibilisation ;

Reconnaissant que les maladies tropicales négligées sont profondément liées aux défis du développement dans les zones urbaines et rurales où subsistent des difficultés telles que l'absence d'eau salubre, des conditions précaires de logement et le manque de moyens d'assainissement, ainsi que d'autres conditions exacerbant la prévalence de ces maladies ;

Demeurant préoccupés par l'impact de ces maladies tropicales négligées sur les personnes affectées et leurs familles, notamment la stigmatisation et la discrimination des femmes et des jeunes filles, qui entraînent des conséquences socio-économiques graves, les empêchant d'atteindre leur plein potentiel ;

Prenant en compte les progrès accomplis au cours des dernières années dans l'espace francophone dans les domaines de la recherche, de la prévention et du traitement des maladies tropicales négligées ;

Considérant que plusieurs pays de l'espace francophone ont réussi, par l'adoption de stratégies nationales ambitieuses en matière de lutte contre les maladies tropicales négligées, à réduire de façon significative le nombre des victimes de ces maladies, telles que le trachome, la trypanosomiase humaine africaine (THA), et la filariose lymphatique ;

Conscients que, malgré les diverses avancées au sein de l'espace francophone pour réduire l'impact des maladies tropicales négligées, des défis majeurs pour éliminer ces maladies subsistent ;

Reconnaisant l'importance de la mise au point de moyens de prévention, de traitement et de diagnostics de qualité, sûrs, efficaces et abordables pour prévenir et traiter les maladies tropicales négligées, et reconnaissant, dans ce contexte, la contribution importante des partenariats public-privé pour le développement de nouveaux produits médicaux contre ces maladies ;

Conscients que la prise des mesures nécessaires pour la prévention, le contrôle et l'élimination des maladies tropicales négligées est essentielle pour le bien-être de toutes les composantes de la population, qui constitue un élément incontournable à la réalisation effective des objectifs de développement durable ;

Déterminés à ne laisser personne pour compte ;

Nous engageons à :

Promouvoir et renforcer la lutte contre les maladies tropicales négligées dans l'espace francophone ;

Intégrer davantage la lutte contre les maladies tropicales négligées dans le cadre de plans nationaux de couverture de santé universelle, notamment à travers la mobilisation des ressources financières, les investissements dans les infrastructures et les ressources humaines ;

Renforcer la solidarité des États et gouvernements membres de la Francophonie pour la consolidation des systèmes de santé des pays touchés, en favorisant la collaboration internationale, particulièrement dans les domaines de la formation des personnels, l'assistance technique et le renforcement des capacités, la mise en place et l'équipement de centres de traitement ainsi que le renforcement de la surveillance et des mesures préventives ;

Promouvoir les partenariats, au sein de l'espace francophone, entre les pays endémiques, les pays donateurs, les pôles de recherches académiques, la société civile et le secteur privé ainsi que tous les acteurs intéressés, dans le contrôle et l'élimination des maladies tropicales négligées, tels que les partenariats public-privé pour le développement de nouveaux produits médicaux ;

Appuyer les efforts destinés à accélérer les recherches universitaires et scientifiques relatives, notamment, au diagnostic, à la chimiothérapie préventive, et agir de manière à favoriser l'accès aux traitements et aux médicaments, aux produits médicaux de qualité d'un prix abordable pour les populations les plus démunies ainsi qu'à mener des réflexions, le cas échéant au sein de l'OMS, dans le domaine du transfert de technologies, dans le respect des règles internationales en matière de propriété intellectuelle, de manière volontaire et selon des termes mutuellement agréés ;

Œuvrer pleinement en faveur des domaines d'action prioritaires de l'OIF qui sont impactés par les maladies tropicales négligées, y compris l'accès à l'éducation, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'épanouissement des enfants et des jeunes ;

Prioriser la lutte contre les maladies tropicales négligées dans les instances internationales appropriées ;

Encourageons les donateurs, les organisations et institutions internationales concernées à fournir des ressources financières pour soutenir les activités de recherche dans le domaine des maladies tropicales négligées ;

Invitons l'OIF, l'APF et les opérateurs directs du Sommet à poursuivre leur action de plaidoyer dans ce domaine.

* telles que définies par l'Organisation mondiale de la santé